



الشركة الدولية للايجار المالي
Compagnie Internationale de Leasing

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 35.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

RESOLUTIONS ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LE MARDI, 22 AVRIL 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et relatives à l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2022 pour un montant de 2.180.800 Dinars, devenues libres au cours de cette année, et totalement soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

Résultat net 2024		19 862 846,979
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	207 020,776	
Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :		207 020,776
Report à nouveau (soumis à la R/S)	20 441 669,047	
Réserves reclassées (soumis à la R/S) (*)	2 180 800,000	
Total Report à nouveau (soumis à la R/S)		22 622 469,047
Total		42 692 336,802
Dotation au fonds social		-1 000 000,000
Réserves pour Réinvestissements exonérés		-10 354 000,000
Solde à affecter		31 338 336,802
Total des Dividendes à distribuer		-15 400 000,000
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	207 020,776	
Report à nouveau (soumis à la R/S)	15 731 316,026	
Total Report à nouveau		15 938 336,802

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

(*) : Voir cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de deux dinars et deux cent millimes (2,200 DT) par action, totalement soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur.

La date de détachement de ces dividendes est fixée pour le 28 avril 2025 et celle de la mise en paiement est fixée pour le mercredi 30 avril 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération du Comité d'Audit et du Comité des Risques créés conformément aux dispositions de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers à 36 000 DT par Comité au titre de l'exercice 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence relatifs à l'exercice 2024, englobant les rémunérations des Comités, à 216 000 DT à répartir équitablement entre les différents membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination faite par le Conseil d'Administration de M. Kamel LOUHAICHI en tant qu'administrateur indépendant, remplaçant Mme Lobna FEKI, et ce pour un mandat de 2 ans prenant fin à la date de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2025, et donne pouvoir au Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de déterminer, à la veille de l'émission, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité